



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juin 2003
Français
Original: anglais

Session de fond

Genève, 30 juin-25 juillet 2003

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Additif

Questions appelant une décision de la part du Conseil économique et social ou portées à son attention

Résumé

On trouvera dans le présent additif au rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes les résolutions et décisions adoptées lors des sessions des commissions régionales au premier semestre de 2003, période pendant laquelle quatre des cinq commissions régionales ont tenu leur session ordinaire : la Commission économique pour l'Europe a tenu sa cinquante-huitième session à Genève du 4 au 6 mars; la Commission économique pour l'Afrique a tenu sa trente-sixième session/seconde session de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique à Addis-Abeba le 1er juin; et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a tenu sa vingt-deuxième session à Beyrouth du 14 au 17 avril. La cinquante-neuvième session de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique était initialement prévue du 24 au 30 avril à Bangkok, mais eu égard à la situation régionale peu propice en raison de l'épidémie de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), il a été décidé que la session se tiendrait en deux parties. La première a eu lieu les 24 et 25 avril, et la

* E/2003/100.



seconde qui comportera une réunion ministérielle, se tiendra à une date appropriée qui sera fixée après consultation des États membres de la Commission. Les résolutions et décisions adoptées à l'issue de l'examen des questions de fond qui seront débattues durant la seconde partie de la session et qui appelleront une décision de la part du Conseil économique et social ou seront portées à son attention, seront soumises au Conseil à la reprise de sa session. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se réunit tous les deux ans, ne tiendra pas de session en 2003.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la part du Conseil	1–2	3
A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1	3
B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	2	3
II. Questions portées à l'attention du Conseil	3–10	6
Commission économique pour l'Afrique	3–10	6

I. Questions appelant une décision de la part du Conseil

A. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

1. Durant la première partie de sa cinquante-neuvième session, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a adopté les projets de résolution et de décision ci-après qui ont été portés à l'attention du Conseil pour adoption :

Projet de résolution I

Admission de la République démocratique du Timor oriental en qualité de membre de plein exercice de la Commission : modification du mandat de la Commission

Le Conseil économique et social,

Notant que la République démocratique du Timor oriental a été admise à l'Organisation des Nations Unies le 27 septembre 2002,

Notant également que, conformément au paragraphe 3 du mandat de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la République démocratique du Timor oriental devient de ce fait membre de la Commission,

Décide de modifier en conséquence les paragraphes 2 et 3 du mandat de la Commission.

Projet de décision I

Lieu où se tiendra la soixantième session de la Commission

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné la recommandation de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique d'accepter l'invitation du Gouvernement chinois d'accueillir la soixantième session de la Commission,

1. *Exprime sa gratitude* au Gouvernement chinois pour son offre généreuse;
2. *Approuve* la tenue de la soixantième session de la Commission à Shanghai (Chine) en avril 2004.

B. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

2. À sa vingt-deuxième session, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a adopté le projet de résolution ci-après qui a été soumis au Conseil pour adoption :

Projet de résolution I

Création éventuelle au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale d'un centre des Nations Unies pour la langue arabe

Le Conseil économique et social,

Se référant à la résolution 54/248 de l'Assemblée générale du 23 décembre 1999 concernant le plan des conférences,

Se référant également aux demandes et propositions concernant les services en langue arabe qui ont été présentées au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies par les délégations des États arabes membres de l'Organisation, et notamment à la proposition de la délégation égyptienne, dont le texte figure à l'annexe II du rapport du Comité des conférences¹, et à la lettre en date du 31 juillet 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de Président du Groupe des pays arabes pour le mois de juillet 2001 concernant le multilinguisme²,

Conscient de l'importance du rôle que la Commission, de par sa situation dans la région arabe et du haut niveau des compétences techniques existant dans cette région, pourrait, en étroite collaboration avec les services de traduction et de rédaction arabes du Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, jouer en faveur du renforcement des services en langue arabe au sein de l'Organisation,

1. *Invite* le secrétariat de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à envisager la création d'un centre des Nations Unies pour la langue arabe ayant son siège dans les locaux de la Commission et dont l'objectif serait, en collaboration étroite avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York et compte tenu des exigences techniques, financières et administratives y afférentes, d'améliorer le niveau technique et linguistique de la terminologie arabe usitée dans les documents des Nations Unies, afin de faciliter l'usage de la langue arabe dans ces documents;

2. *Invite également* le secrétariat de la Commission à créer, en collaboration avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, un comité chargé de la définition des compétences dudit centre;

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de suivre les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution et d'en rendre compte à la Commission à sa vingt-troisième session.

Projet de résolution II

Création au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale d'un comité pour la promotion de la femme

Le Conseil économique et social,

Conscient qu'il importe de déployer des efforts en faveur de la promotion de la femme et de l'amélioration de sa situation, de faciliter sa démarginalisation et de lui permettre de davantage participer au processus de développement à tous les niveaux,

Conscient également de l'importance de la coordination pour ce qui est de la promotion de la femme et du respect des particularités, des coutumes et de la culture de chacun des États arabes afin d'harmoniser les positions des pays arabes lors des réunions mondiales et pendant le suivi des conférences mondiales organisées par les Nations Unies en vue d'intégrer la dimension régionale dans les documents internationaux,

¹ A/49/32/Rev.1.

² A/56/261.

Affirmant l'importance de la participation des parties concernées dans les pays membres de la Commission à la planification, à l'élaboration et au suivi de l'exécution des programmes du secrétariat relatifs à l'autonomisation des femmes et à la prise en compte des sexospécificités dans les activités et les politiques,

Suivant l'exemple des autres commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ayant déjà créé des comités pour la promotion de la femme,

Tenant compte de la recommandation adoptée par le Comité du développement social³ de la Commission à sa quatrième session, tenue à Beyrouth du 3 au 5 juillet 2002, concernant la création d'un comité pour la promotion de la femme au sein de la Commission,

1. *Décide* de créer, au sein de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, un comité pour la promotion de la femme constitué de représentants des États membres spécialistes des questions relatives à la condition féminine. Ce comité sera chargé :

a) De définir les priorités relatives à la condition féminine dans les programmes de travail et le plan à moyen terme de la Commission;

b) De suivre l'évolution de la condition féminine et d'évaluer les statistiques et indicateurs afin de formuler une politique intégrée visant la promotion et l'autonomisation des femmes;

c) De suivre les progrès accomplis par le secrétariat de la Commission dans le cadre des activités relatives à la condition féminine;

d) D'assurer le suivi des conférences mondiales et régionales et de la participation des États membres à ces conférences, et de coordonner les efforts déployés par les États membres et les organisations régionales en ce qui concerne l'application des résolutions et recommandations adoptées;

e) De coordonner les efforts déployés au niveau régional en vue de l'adoption de positions unifiées sur cette question lors des conférences internationales et du suivi de la manière dont les États membres s'acquittent des engagements qu'ils ont pris en devenant parties à des instruments internationaux régissant les droits fondamentaux des femmes;

f) De préparer et de mettre en oeuvre des projets sur le terrain visant à améliorer la condition féminine et à autonomiser les femmes dans les États membres de la Commission et d'assurer le financement nécessaire à cet effet;

g) D'accorder toute l'attention voulue à la situation des femmes des régions déchirées par des guerres et conflits, et notamment à la situation des femmes palestiniennes, qui souffrent de l'occupation israélienne prolongée;

2. *Décide en outre* que le Comité pour la promotion de la femme se réunira tous les deux ans à partir de 2004 et que sa première session se tiendra avant la fin de 2003;

³ Voir *Rapport sur les travaux de la quatrième session du Comité du développement social* (E/ESCWA/SD/2002/IG.1/9).

3. *Prie* le Secrétaire exécutif de la Commission de créer au sein du secrétariat de cette dernière un centre pour la promotion de la femme chargé d'assurer le secrétariat du Comité pour la promotion de la femme;

4. *Prie en outre* le Secrétaire exécutif de suivre les progrès accomplis dans l'application de la présente résolution et d'en rendre compte à la Commission à sa vingt-troisième session.

II. Questions portées à l'attention du Conseil

Commission économique pour l'Afrique

3. À sa trente-sixième session, la Commission économique pour l'Afrique/Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et social a fait une déclaration ministérielle qui mettait l'accent sur la nécessité : a) de mettre en oeuvre l'obligation redditionnelle mutuelle et d'oeuvrer à la cohérence des politiques et à l'efficacité du développement; b) de faire en sorte que le Fonds monétaire international (FMI) serve mieux l'Afrique et c) de relever les défis macroéconomiques que posait le VIH/sida et, partant, de contribuer à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire. La Conférence des ministres africains a également adopté une résolution sur le projet de programme de travail de la CEA pour l'exercice biennal 2004-2005.

Déclaration ministérielle

4. Les principales questions abordées dans la déclaration ministérielle sont résumées ci-après.

5. En ce qui concernait l'aide et l'efficacité du développement, les ministres se sont dits conscients que si les tendances actuelles se maintenaient, l'Afrique n'atteindrait pas les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Pour inverser ces tendances, des relations nouvelles et redynamisées entre l'Afrique et ses partenaires, fondées sur la confiance et sur une responsabilité partagée aux fins de l'efficacité du développement, étaient nécessaires. Les ministres se sont félicités du fait que 15 pays africains avaient déjà adhéré au Mécanisme africain d'examen par les pairs envisagé dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et ont exhorté ces pays à passer à l'application pratique des examens et les autres pays africains à adhérer rapidement au Mécanisme. Ils ont salué les progrès accomplis en ce qui concernait la qualité de l'aide ainsi que les engagements pris au titre de l'aide publique au développement (APD), mais ils ont fait observer que le niveau des flux de l'APD vers l'Afrique restait une source de grande préoccupation et qu'il avait besoin d'être relevé. Ils ont par ailleurs accueilli favorablement la création envisagée de la Facilité de financement international comme étant la première de son genre, son but étant de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur des pays les plus pauvres pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire. Ils ont exhorté les partenaires de l'Afrique à veiller à ce que toutes les politiques ayant un impact sur le développement de l'Afrique, notamment celles qui concernaient l'APD, le commerce, l'accès aux marchés et l'agriculture, aillent dans le sens des objectifs de développement pour le Millénaire; et ils ont recommandé

que les partenaires de l'Afrique adoptent des politiques intérieures propres à accroître l'investissement étranger direct en Afrique.

6. S'agissant du commerce, les ministres ont noté avec une profonde préoccupation que les subventions agricoles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) avaient une incidence négative sur le secteur agricole africain. Ils ont demandé aux pays membres de l'OCDE de veiller à ce que les pays les plus pauvres bénéficient rapidement des fruits de la libéralisation du commerce en accordant immédiatement aux exportations de ces derniers une admission en franchise et hors quota, en éliminant les obstacles non tarifaires et en mettant au point un mécanisme approprié de stabilisation des prix. Ils ont fait observer que les négociations sur les éléments clefs du cycle de développement de Doha n'avaient guère eu d'effets et que des échéances cruciales avaient été manquées – en ce qui concernait l'accès aux marchés pour les produits agricoles, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), la santé publique et le traitement spécial et différencié. Ils ont exhorté les partenaires de développement de l'Afrique à répondre positivement aux propositions des pays africains concernant ces domaines afin d'assurer le succès de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui se tiendra à Cancun en septembre 2003.

7. En ce qui concernait la dette, les ministres ont constaté avec préoccupation que l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) n'avait pas conduit, comme escompté, à un endettement viable à long terme et ils ont préconisé la création à brève échéance d'un mécanisme d'assistance technique juridique pour aider ces pays à régler leurs contentieux avec leurs créanciers. Ils ont jugé qu'il fallait se pencher d'urgence sur la question de la dette intérieure de nombreux pays africains, vu qu'elle réduisait la souplesse budgétaire, provoquait une augmentation des taux d'intérêts nationaux et avait pour effet de détourner les investisseurs. Ils ont approuvé la proposition de la CEA de convoquer en septembre 2003 une réunion du Groupe d'experts africains sur l'allégement de la dette, qui serait suivie, au début de 2004, d'une conférence internationale sur la dette africaine, le défi à relever étant de définir les politiques, les instruments et les initiatives qui pourraient constituer la prochaine étape dans les efforts que déployait la communauté internationale pour réduire le fardeau de la dette africaine.

8. En ce qui concernait le rôle du FMI, les ministres ont recommandé que le FMI aide les pays africains à élaborer un ensemble de grandes options, qu'il leur impose moins de conditions structurelles et qu'il prévoie des « tranches flottantes » ou conditionnalités basées sur les résultats, le cas échéant. Ils ont exhorté les institutions de Bretton Woods, les partenaires bilatéraux et la Banque africaine de développement à adopter des modalités visant à éviter les conditionnalités croisées qui entravaient l'accès à des ressources dont l'Afrique avait grand besoin. Afin d'assurer une plus grande souplesse budgétaire, ils ont demandé au FMI d'analyser les liens, les avantages comparés et les grandes options nécessaires à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire, ce comme base des discussions à mener avec les partenaires de développement au sujet de la mobilisation des ressources supplémentaires qu'exigeait la réalisation de ces objectifs. Ils ont proposé qu'une évaluation des chocs exogènes – instabilité des prix des produits de base, catastrophes naturelles et réduction de l'aide – figure systématiquement dans les discussions du FMI avec les États membres et que l'accès aux prêts

concessionnels fût étendu aux pays frappés par des chocs exogènes exceptionnels tels qu'attentats terroristes et apparition de nouvelles maladies transmissibles.

9. S'agissant du VIH/sida, les ministres ont estimé que l'épidémie du VIH/sida allait entraîner une réduction d'environ 1 % du taux de croissance du produit intérieur brut, compromettant gravement par là même l'expansion économique nécessaire à la réduction de la pauvreté. Ils ont souligné le rôle crucial que les ministres des finances, de la planification et du développement économique devaient jouer pour mobiliser des ressources suffisantes qui permettent de faire face à la maladie et d'identifier des stratégies propres à atténuer les conséquences socioéconomiques néfastes de l'épidémie. Ils ont souligné que des ressources supplémentaires étaient nécessaires de toute urgence afin d'appuyer les efforts que déployait l'Afrique pour lutter contre le VIH/sida et ils ont prié les organismes issus des accords de Bretton Woods d'envisager de revoir les conditions que les pays à revenu intermédiaire frappés par l'épidémie du sida devaient remplir pour pouvoir prétendre à une assistance et de trouver les moyens de faire en sorte que ces pays puissent accroître leurs dépenses de santé et leurs dépenses sociales sans enfreindre les conditionnalités qui imposaient des limites aux dépenses publiques.

Programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 2004-2005

10. La Conférence des ministres a également adopté une résolution sur le programme de travail et l'ordre de priorité de la CEA pour l'exercice biennal 2004-2005 dans laquelle elle a approuvé le programme de travail de la Commission. La Conférence des ministres a noté que la structure du nouveau programme avait été approuvée en 2002 par la Conférence des ministres et le Conseil économique et social et qu'elle était caractérisée par une concordance des structures sur le plan organisationnel et des programmes, une réduction du nombre des sous-programmes et un regroupement des activités étroitement liées en un sous-programme unique qui permette de favoriser les synergies et de parvenir à une efficacité et un impact plus grands dans la prestation des services. La Conférence des ministres s'est dite convaincue que la création de nouveaux services organiques, à savoir, la Division du commerce et de l'intégration régionale, le Bureau de la coordination des politiques et des programmes et la Division de la gestion des ressources humaines et des finances, et le changement de nom de la Division de la gestion du développement, qui deviendrait Division de la gestion des politiques de développement, démontraient la détermination de la Commission à améliorer la gestion de son programme et à exécuter ses activités de fond. La Conférence des ministres a invité le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale à appuyer les propositions de structures organisationnelles et de programme du budget-programme de la CEA pour l'exercice biennal 2004-2005 et à s'assurer que des ressources suffisantes seraient mises à la disposition de la Commission pour l'exécution de ce programme de travail.